

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON
Séance du 23 Mai 2018

L'an deux mille dix-huit le 23 Mai, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DESMAISON – Maire -

Présents : DESMAISON Bruno- DEMEULENAERE Sébastien - DELCOUSTAL Didier - DOMINGIE Noël - HO THAM KOUIE Sandra -- ROUX Marie-Elisabeth - VEYSSIERES Sylvie,

Absents excusés RAMALHO Irène –

Convocation du 17/05/2018

Nombre de conseillers en exercice : 08 - Nombre de présents:-07-

Nombre de votants 07-

OBJET: Adhésion de la commune au Service Energies du SDE 24

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'adhésion au Service Energies du SDE 24. La création de ce service fait suite à l'augmentation des coûts énergétiques des communes et aux nombreuses préoccupations environnementales. Il est destiné à accompagner les communes dans des démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre.

L'adhésion au service Energies du SDE 24 permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble de notre patrimoine communal (éclairage public et bâtiments communaux). Les consommations de tous les équipements de la collectivité toutes énergies confondues seront recensées afin de les comparer avec des consommations de référence. Ainsi, les installations où des actions prioritaires sont à mettre en œuvre seront ciblées et différentes études énergétiques permettant de réels gisements d'économies d'énergie préconisées.

Conformément à la convention de partenariat établie entre le SDE 24 et la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord, l'adhésion annuelle de notre commune au Services Energies est prise en charge par cette dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable pour adhérer au Service Energies du SDE 24 et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le 24/05/2018
Le Maire

